

Barème d'honoraires

Mise à jour en date du 16 février 2026

Transaction sur immeuble et fond de commerce

Honoraires à la charge du vendeur

Minimum agence	7 000.00 €
Jusqu'à 200 000.00 €	6% TTC
De 200 000.00 € à 600 000.00 €	5% TTC
De 600 000.00 € à 900 000.00 €	4% TTC
+ de 900 000.00 €	3% TTC

Transaction locative - Locaux d'habitation nus ou meublés

Honoraires à la charge du bailleur et locataire

Honoraires locataires des baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 (vide ou meublés en résidence principale dont étudiant) :

Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail (selon le secteur).....	8.07/10.09/12.10 €/m ² TTC
Réalisation de l'état des lieux (entrée)	3.03 €/m ² TTC
Etat des lieux par huissier à la charge du demandeur	

Honoraires propriétaires des baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail (selon le secteur).....	8.07/10.09/12.10 €/m ² TTC
Réalisation de l'état des lieux (entrée et sortie)	3.03 €/m ² TTC
Entremise - négociation, publicité	250.00 € TTC
Etat des lieux par huissier à la charge du demandeur	

Transaction locative - Locaux commerciaux

Honoraires à la charge du bailleur et acquéreur

Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail	36% TTC du loyer annuel HT
--	----------------------------

Gestion locative

Honoraires calculé sur la base du revenu locatif

Gestion courante	7,20% TTC sur les encaissements
GLI (Garantie Loyer Impayé) en sus	0,70% TTC sur le loyer charges et taxes comprises